

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 10/04/2025

Date d'affichage : 02/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 18 Votants : 27

Le 10 AVRIL 2025 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, Maire, M. GIROULT David, Maire Délégué, M. GAHERY Jérôme, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, Les Adjoints, Mme HARIVEL Magali, M. DESMASURES Jean-Claude, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. HILI Damien, M. DANGUY Sébastien, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme MARIE Christelle, Mme HILLIOU Evelyne, M. BOULAY Didier, Mme BONNEL Marlène et M. LEMOUSSU Bernard, Mme HEUZÉ Séverine, M. HUARD Patrick, Les Conseillers

Absents excusés : Mme HAMEL Manuella, Mme JEHAN Nadia, Mme DESVOL, Mme LEFRANC Elisabeth, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, Mme GERY Camille, M. SALLES Daniel, M. RENAULT Joël, Mme LEPROVOST Séverine,

Pouvoirs : Mme HAMEL Manuella donne pouvoir à Adrien JEHENNE, Mme JEHAN Nadia donne pouvoir à François MESTRES, Mme DESVOL Emilie donne pouvoir à Anne-Marie ARSENE, Mme LEFRANC Elisabeth donne pouvoir à Magali HARVIEL, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René donne pouvoir à David GIROULT, Mme GERY Camille donne pouvoir à Marlène BONNEL, M. SALLES Daniel donne pouvoir à Sébastien DANGUY, M. RENAULT Joël donne pouvoir à Mickaël ROGER, Mme LEPROVOST Séverine donne pouvoir à Séverine HEUZE

Secrétaire de séance : M. DANGUY Sébastien.

Vote des taux d'imposition 2025

Le Conseil municipal est appelé à fixer les taux des taxes foncières et d'habitation.

Il est proposé de maintenir pour 2025 les taux d'imposition de l'année précédente comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 44.60 %
- Taxe foncière (non bâti) : 46.87 %
- Taxe d'habitation : 14.06%

Soit une reconduction des taux 2024. Le produit global attendu pour 2025 est de 1 508 099 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur le maintien des taux d'imposition comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 10 avril 2025.

Le Maire,
Adrien JEHENNE

